

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM **ECHIQUIER PRIME** géré par La Financière de l'Echiquier. Nous souhaitons vous informer de notre décision de faire absorber ce fonds par le compartiment **ECHIQUIER QME**, compartiment de la SICAV ECHIQUIER.

1. L'opération

ECHIQUIER QME va absorber ECHIQUIER PRIME le mercredi 5 février 2020. Cette opération va avoir pour conséquence l'attribution, à votre profit d'actions de l'OPCVM absorbant en contrepartie des parts de l'OPCVM absorbé que vous possédez aujourd'hui.

Cette décision est justifiée par notre volonté de rationaliser la gamme d'OPCVM gérés par la Financière de l'Echiquier.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette fusion a été obtenu le 13 décembre 2019.

Dans ce cadre et à compter du mercredi 5 février 2020, date d'arrêté de l'opération d'apport par voie de fusion-absorption sur la base des valeurs liquidatives datées du 4 février 2020, la totalité de vos parts et/ou fractions de part A du fonds ECHIQUIER PRIME (FR0013184041) seront automatiquement échangées contre des actions et/ou fractions d'actions A de ECHIQUIER QME (FR0012815876).

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais jusqu'au mardi 30 janvier 2020 inclus. J'attire votre attention sur le fait que, afin de permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats seront suspendus à compter du mardi 30 janvier après l'heure de centralisation (17h00), date de la dernière valeur liquidative avant la fusion.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- ◆ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

- ◆ Augmentation des frais : NON

ECHIQUIER PRIME est un fonds nourricier du fonds ERAAM PREMIA, par conséquent il est investi en permanence et en quasi-totalité en parts I de son fonds maître, avec à titre accessoire des liquidités.

Son objectif de gestion est donc identique à celui de son fonds maître, à savoir réaliser une performance nette de frais de gestion positive ou supérieure à son indice de référence (EONIA Capitalisé + 1%) sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. La gestion du fonds cherche à capturer les rendements « prime de risques » des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, change, matières premières) et ceux liés aux facteurs de risque / style de gestion.

Pour y parvenir, le gérant a possibilité d'investir en actions, en titres de créances et instruments du marché monétaire dans une fourchette de 0 à 100%. Il peut également investir dans des parts d'OPCVM dans la limite de 10%.

Par ailleurs, le gérant peut s'exposer aux actions dans une fourchette comprise entre -50% / +150, aux obligations gouvernementales et d'émetteurs privés dans une fourchette de sensibilité comprise entre -10 et +20. L'exposition en devises (couverture et arbitrage) et en matières premières via des instruments dérivés est comprise entre 0% et +100%.

Le processus d'investissement vise à répartir de façon discrétionnaire le portefeuille sur les différentes primes de risques sélectionnées avec la plus grande diversification possible.

ECHIQUIER QME est un compartiment géré de façon quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%. Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour le compartiment mais sa performance pourra être comparée à EONIA capitalisé a posteriori.

Echiquier QME a recours à une méthodologie de gestion qui met en œuvre de manière systématique des stratégies de trading dont l'objectif est de réaliser des gains aussi bien sur des tendances de marché haussières que baissières. Cette méthode consiste à prendre des positions basées sur des signaux d'achats et de ventes générés par un modèle quantitatif à partir d'une analyse des historiques de cours et d'informations économétriques.

Afin de diversifier les opportunités de gain et de risque, le compartiment interviendra sur quatre classes d'actifs (actions, taux courts, obligations souveraines, devises), au travers de plus de 60 sous-jacents, sans aucune restriction géographique.

Ainsi, le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en actions, essentiellement de grande capitalisation ou en titres de créances ou instruments du marché monétaire mais afin de poursuivre son objectif de gestion, le compartiment aura recours de manière systématique à des produits dérivés (futurs uniquement). Le niveau de levier indicatif de l'OPCVM, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 10. L'OPCVM a la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

En conclusion, les deux OPC sont gérés de manière systématique via des modèles quantitatifs reposant sur une forte diversification par classes d'actifs et utilisant des sous-jacents très liquides. Aussi, même si les deux stratégies peuvent se comparer, par cette opération de fusion, votre profil de rendement risque pourrait être augmenté dans certains scénarii de marché en raison d'une d'exposition différente à une même classe d'actifs en raison de modèles quantitatifs différents.

A noter également que les deux OPCVM ont un niveau de risque mesuré par le SRRRI s'élevant à 4 sur une échelle de 7 (un SRRRI de 7 étant celui qui représente le risque le plus élevé, et un SRRRI de 1 le niveau le plus faible sans que cela signifie qu'il s'agisse d'un investissement sans risque). Le SRRRI est un indicateur synthétique de risque et de rendement calculé en fonction du niveau de volatilité des fonds.

Vous trouverez en annexe comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappellerons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds ECHIQUIER QME, disponible sur le site internet ().

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de sortir du fonds sans frais jusqu'au 30 janvier prochain.

Le dépositaire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, est en charge du bon déroulement de l'opération qui sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM.

Fiscalité applicable : pour les personnes physiques, la plus-value d'échange bénéficie du sursis d'imposition jusqu'à la cession des parts. Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, la plus-value résultant de l'échange des titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-OA du Code Général des Impôts.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers.

Vous trouverez en annexe :

- ♦ Un tableau comparatif des éléments modifiés
- ♦ Une comparaison complète des frais applicables à l'OPCVM absorbé et à l'OPCVM absorbant.
- ♦ Des informations sur le calcul de parité de fusion qui vous permettront d'évaluer le nombre d'actions de l'OPCVM ECHIQUIER QME que vous recevrez en contrepartie de parts de ECHIQUIER PRIME détenues à ce jour.
- ♦ Des informations complémentaires sur les modalités de souscriptions et rachats avant et après l'opération de fusion.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée à travers vos souscriptions dans le fonds ECHIQUIER PRIME.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de La Financière de l'Echiquier

◆ ANNEXE ◆

◆ **Tableau comparatif des éléments modifiés**

	ECHIQUIER PRIME	ECHIQUIER QME
Nature	OPCVM	OPCVM
Forme juridique	FCP	Compartment de la SICAV Echiquier
Classification	NA	NA
Objectif de gestion	Son objectif de gestion est donc identique à celui de son fonds maître, à savoir réaliser une performance nette de frais de gestion positive ou supérieure à son indice de référence (EONIA Capitalisé + 1%) sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans.	ECHIQUIER QME est un compartiment géré de façon quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%.
Indicateur de référence	EONIA Capitalisé + 1%	EONIA Capitalisé
Valorisation	Quotidienne	Quotidienne
Période d'investissement recommandée	3 ans	3 ans
Echelle SRRI	4	4
Actifs principaux utilisés	Investissements : Actions : jusqu'à 100% de son actif net Titres de créances : jusqu'à 100% Instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% OPC : jusqu'à 10% Instruments dérivés dans le but d'exposer le portefeuille aux risques actions (jusqu'à 150% de l'actif net et jusqu'à 100% sur des petites capitalisations), change (jusqu'à 100% de l'actif net), taux (sensibilité de -10 à 20 et exposition jusqu'à 100% de l'actif net aux obligations spéculatives High Yield), matières premières (jusqu'à 100% de l'actif net), volatilité	Actions : jusqu'à 100% de son actif net Titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% OPC : jusqu'à 10% Instruments dérivés dans le but d'exposer le portefeuille aux risques actions, change, taux, crédit, volatilité
Principaux risques	Risque de perte en capital Risque de gestion discrétionnaire Risque actions Risque de surexposition Risque de taux Risque de crédit Risque de volatilité Risque lié aux contrats sur matières premières Risque actions Risque titres spéculatifs	Risque de perte en capital Risque actions Risque de change Risque de taux Risque de crédit Risque lié à la stratégie de gestion : risque de volatilité, utilisation de produits dérivés, contrepartie

◆ **Tableau comparatif des frais**

	Echiquier Prime - Part A (FR0013184041)	Echiquier QME - Action A (FR0012815876)
Frais directs		
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	3%	3%
Commission de rachat	0%	0%
Frais de gestion	1,60%	1,50%
Commissions de mouvement	0%	0%
Commissions de performance	6% de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de l'EONIA capitalisé +1%	15% de la performance au-delà du maximum entre 2% et l'EONIA Capitalisé
Frais indirects		
ECHIQUIER PRIME investit jusqu'à 100% de son actif dans un fonds maître dont les frais sont : - Commission de souscription non acquise au fonds : 4% max - Frais de gestion : 0,95% - Commission de surperformance : 9% de la performance positive nette au-delà de l'EONIA Capitalisé +1% - Commissions spécifiques pour certains instruments		
ECHIQUIER QME : 1% maximum		
Frais courants 2018	1,61%	1,50%

♦ **Modalités de l'opération de fusion et information sur le calcul de la parité**

La date de fusion est arrêtée au 5 février 2020.

Le dépositaire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, est en charge du bon déroulement de l'opération qui sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM. L'OPCVM absorbant conservera ses caractéristiques financières actuelles.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé seront suspendues à compter du 30 janvier 2020, 17 heures, afin qu'aucun ordre ne porte sur la valeur liquidative de fusion.

Si l'échange avait été réalisé sur la base des valeurs liquidatives au 7 octobre 2019, la parité de fusion aurait été la suivante :

Valeur liquidative ECHIQUIER PRIME : 99,30€	0,092
Valeur liquidative ECHIQUIER QME : 1.075,32€	

Cette parité signifie qu'un porteur d'une part A du fonds ECHIQUIER PRIME aurait reçu 0,092 action de l'OPCVM ECHIQUIER QME le 7 octobre 2019, ainsi qu'une soulte en espèces de 0.37€

Dès réalisation de la fusion, les porteurs des parts du fonds ECHIQUIER PRIME, recevront un avis d'opération indiquant le nombre d'actions attribuées ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte éventuellement versée sur leur compte correspondant aux éventuels rompus.

Au jour de la réalisation définitive de la fusion, le fonds ECHIQUIER PRIME sera dissout de plein droit. L'intégralité du passif du fonds absorbé étant pris en charge par le compartiment absorbant, la dissolution du fonds absorbé ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

A compter du 5 février 2020, les porteurs actuels du fonds ECHIQUIER PRIME seront détenteurs de parts de l'OPCVM ECHIQUIER QME et pourront à ce titre demander le rachat de leurs actions quotidiennement.